

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 002-995/16/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Printemps du Livre et approbation d'une convention

MET 16/1737/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Printemps du Livre a organisé du 23 avril au 1^{er} mai 2016, la XXVIII^{ème} édition du printemps du Livre de Cassis. Le thème retenu « Ecrire, une fuite ou un refuge », conjugue le livre avec la musique, l'art, la photo et le cinéma.

L'association a développé notamment une action de rencontre entre les écrivains et les collégiens concernant sept collèges du bassin Est du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Cet évènement correspond aux objectifs de la Métropole AMP qui, soucieuse de mettre en place une synergie entre développement et vitalité des territoires, a souhaité participer en 2016 au budget de cet évènement.

Cette participation est fixée à hauteur de 25 000 euros. Le partenariat a été effectué sous forme d'une convention conclue avec l'association organisatrice des rencontres, et a permis à la Métropole AMP de figurer parmi les partenaires de l'évènement 2016 ainsi qu'à ses actions de communication.

Le budget prévisionnel de la manifestation est annexé au présent rapport

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Novembre 2016

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du Printemps du Livre et du programme mis en œuvre par l'association organisatrice,
- La valeur et la notoriété de l'évènement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 25 000 euros à l'association « Printemps du Livre ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Printemps du Livre ».

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole AMP – Sous politique A330 – Nature 6743 – Fonction 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON